

Je vous fait un CR rapide de la dernière réunion (8 mars au CRESCO Dinard) concernant le Parc Normano-Breton....

Cette réunion s'inscrit dans un ensemble de réunions qui concrétisent les groupes de travail 2011.

Vous avez reçu les dates du programme des concertations qui s'étend jusqu'au 18 juin.

Des premières discussions en GT l'AMP a scindé les ateliers en 5 thématiques et j'ai donc participé à l'atelier "Fonctionnement des écosystèmes et services rendus"

Les réunions deviennent très concrètes puisqu'en fin de séance nous devons, chacun, faire une proposition de délimitation du futur parc ! quel sera le poids de nos proposition ? difficile à dire... tout est sans doute déjà joué ! je ne suis pas naïf, mais bon...il vaut mieux être dans le fruit, n'est-ce pas ? !!

Nous avons débattus en sous-groupes

- a) des ressources marines exploitées",
- b) de la gestion et protection des espèces et habitats marins remarquables et des fonctionnalités écologiques
- c) du maintien ou restauration d'un bon état écologique des eaux marines

J'ai choisi le premier tout en étant frustré de ne pas être dans le second ! bref

Des fiches avaient été préparées pour synthétiser les éléments associés (enjeux, services rendus) liés aux thèmes : qualité des eaux, fonctionnalité des habitats, espèces invasives, interaction activités/usages/

Le débat très large (à 10 personnes) a duré 1h30... et les discours plus ou moins recadrés...les "politiques" ont tellement de soucis !

Globalement c'était de faire ressortir les points impactants sur le futur Parc et trouver les solutions potentielles... dans les 3 s/groupes une demande récurrente était de diffuser rapidement les informations à toutes les structures concernées... en fait il y a une forte rétention des infos vers l'espace public... comme c'est curieux !!

Ensuite chaque s/groupe a présenté à tous une synthèse de ses débats...

Puis pendant 3/4 d'heure chacun a pu tracer les limites du parc en fonction de ce qu'il connaissait des dossiers établis en GT sur les zones et types de pêche, sur les aires protégées type Natura 2000 (esp-habitats) et sur la bio-écologie de certaines espèces exploitées dont des habitats essentiels à leur cycle biologique sont à protéger...

Voilà ce que moi j'ai proposé... en argumentant sur :

- l'espace médian où se localise la limite des eaux territoriales entre France et Îles anglo-normandes... pour rappel Jersey devrait sans doute intégrer la gestion du Parc mais pas Guernesey qui refuse...plus British que British !!

- j'ai défendu une démarche d'implication du Parc sur le littoral terrestre.. au moins en limite de salinité (voire marée dynamique) pour que les amphihalins soient pris en compte comme les habitats remarquables terrestres proches de la mer...
- je me suis appuyé sur les limites natura 2000 à l'Ouest (sillon de Talbert inclu) et sur l'importance écologique des plateaux et autres hauts-fonds du secteur central et est

J'ai donc tracé ces limites fluctuantes au gré des décisions "publiques" et du pouvoir central... mais pour moi, comme j'ai pu en avoir l'expérience sur un parc marin marocain, une gestion harmonieuse et efficace nécessite que le Parc s'étendent à la fois sur le domaine terrestre et marin.

La question est de savoir aussi ce que sera le comité de gestion et son autorité et ses compétences.

Donc une autre réunion de synthèse des autres (du 6-8 et 13 mars) aura lieu à Pleine Fougères le 19 mars soit Lundi prochain.

R. Sabatié (représentant CIBPL et FCSMP)

